



Rapport de la 10^{ème} réunion du Sous-groupe permanent sur LEADER et CLLD

Réunion en ligne, 22 février 2022

Introduction

9h30 – 9h35

Mot de bienvenue
et introduction

Antonia Gamez
Moreno, DG AGRI

Remarque : Vous pouvez accéder directement aux présentations en cliquant sur les liens fournis.

Antonia Gamez Moreno a souhaité la bienvenue aux participants et s'est présentée en tant que nouvelle responsable de l'unité D1 "Zones rurales et réseaux ruraux" de la DG AGRI. L'unité D1 développe et gère les activités de mise en réseau liées aux plans stratégiques de la PAC au niveau européen. Elle est directement responsable de la gestion des entités mises en place pour soutenir ces activités de mise en réseau pour le réseau européen de la PAC, son processus de gouvernance et ses parties constitutives, le lot 1 (actuellement le référent ENRD), le lot 2 (le dispositif d'aide EIP -AGRI) et le lot 4 (logistique et communication). La D.1 est également responsable de la mise en œuvre de la communication de la Commission sur la vision à long terme pour les zones rurales (LTVRA) et gère le mécanisme d'aide des bureaux de compétence en matière de haut débit (BCO). Les membres du sous-groupe ont été encouragés à participer pleinement aux différentes sessions qui ont contribué à [l'ordre du jour de la journée](#).

9.35 - 9.50

Mise à jour du
cadre
réglementaire de
la PAC relatif à
LEADER - Margaret
Bateson-Missen,
DG AGRI et Iwona
Lisztwan, DG AGRI

Margaret-Bateson Missen a présenté son unité (B3 Durabilité sociale) qui opère au sein de la nouvelle direction B, créée pour la durabilité économique, sociale et environnementale au sein de la DG AGRI. L'unité B3 de ce programme comprend la responsabilité de LEADER. Les États membres (EM) sont en train de mettre en œuvre les mesures LEADER dans le cadre des programmes de développement rural (PDR) actuels, prolongés par les fonds EURI et de transition jusqu'en 2021-2022. Les préparatifs des nouvelles stratégies de développement local dans le cadre des plans stratégiques de la PAC (PSP) après 2023 sont en cours ou commencent tout juste dans le cadre des PDR actuels. La Commission évalue actuellement les projets des PSP soumis par les EM et les lettres d'observations devraient être envoyées d'ici la fin du mois de mars (elles seront également publiées en ligne et disponibles à tous). Mme Bateson-Missen a également souligné l'importance de la mise en réseau de LEADER pour l'amélioration continue de sa mise en œuvre et pour démontrer la valeur ajoutée de l'approche – un aspect important qui devrait également être renforcé par le prochain rapport de la Cour des comptes européenne (CCE) sur LEADER.

La présentation **d'Iwona Lisztwan** sur l' [intervention de LEADER dans la PAC après 2023](#), a résumé les éléments clés du cadre réglementaire. Elle a souligné que le règlement d'application des PSP faisait explicitement référence à la valeur ajoutée apportée par LEADER en tant qu'élément devant être décrit dans les PSP. Il s'agit essentiellement de l'amélioration du capital social, de la gouvernance locale et de l'amélioration des résultats des projets par rapport à une prestation hors LEADER. Cet accent sur la valeur ajoutée sera renforcé par le prochain rapport de la CEA sur LEADER. La valeur ajoutée de LEADER provient de la mise en œuvre complète de tous les principes de la méthode LEADER et la Commission les évalue dans les PSP. La rationalisation des mécanismes de mise en œuvre est également importante, et les GAL devraient se concentrer sur leurs fonctions essentielles telles que décrites dans le règlement. Si l'on attend des GAL qu'ils

accomplissent des tâches supplémentaires, il convient de leur garantir des ressources suffisantes pour qu'ils puissent accomplir leur travail principal, notamment l'animation et le renforcement des capacités. Il a été noté que les options de coûts simplifiés étaient recommandées par défaut.

9 h 50 - 10 h 30

Mise à jour sur la mise en œuvre de LEADER dans les programmes actuels, les activités préparatoires (sous le règlement de transition) et les calendriers indicatifs pour les premiers appels pour l'après 2023 – Iwona Lisztwan, DG AGRI

La présentation d'**Iwona Lisztwan** s'est concentrée sur la mise en œuvre des mesures LEADER dans les programmes de développement rural 2014-2022 et sur les activités préparatoires aux premiers appels pour l'après 2023.

Les États membres continuent de mettre en œuvre les mesures LEADER au cours de la période en cours 2014-2022. Cela reflète les fonds supplémentaires alloués au titre de l'initiative EURI et du règlement de transition, qui ont augmenté le budget global de 6,7 milliards d'euros de 1,5 milliard d'euros supplémentaires, qui doivent être utilisés d'ici la fin de 2025.

La Commission a observé que, dans presque tous les cas, l'aide préparatoire aux stratégies de développement local (LDS) était incluse par les États membres dans les PDR actuels et non dans les PSP. Cela a été considéré comme une évolution positive qui a facilité la transition entre les périodes de programmation.

En ce qui concerne la mise en œuvre financière, le montant payé à la fin de 2021 est de 3,7 milliards d'EUR (un taux d'exécution de 44 %). Sur la base du rapport annuel de mise en œuvre à la fin de 2020, le taux d'engagement est de 62 %, mais il existe des variations significatives entre les États membres.

Le nombre de projets transnationaux et interterritoriaux signalés est inférieur au nombre total de GAL, ce qui signifie que certains GAL doivent encore être encouragés à reprendre les activités de coopération.

Le calendrier et l'organisation des premiers appels aux GAL dans le cadre de la nouvelle période dépendront dans une certaine mesure des autres fonds de l'ESIF, puisque la législation prévoit un délai de 12 mois à compter de l'adoption du dernier programme concerné pour que les GAL soient sélectionnés et deviennent opérationnels. Un article spécial permet aux fonds PDR de participer aux premiers appels à stratégies multi-fonds avant l'adoption des PSP.

Exposés des États membres

LEADER en Finlande 2023-2027, Laura Jänis, ministère finlandais de l'Agriculture et des Forêts

Il n'y aura pas de rupture entre LEADER dans la période actuelle et [LEADER en 2023-2027 en Finlande](#). Laura Jänis a souligné qu'il n'y aura pas de chevauchement entre les périodes de programmation - la mise en œuvre de la LDS actuelle sera achevée à la fin de 2022, et les nouvelles stratégies commenceront en 2023. Le processus de préparation a débuté en 2016 et les GAL et les stratégies seront sélectionnés dans le cadre d'un processus de candidature en deux phases. Le premier tour a eu lieu en 2021 et le second tour au printemps 2022. Les LDS doivent être soumis au milieu de l'été et la mise en œuvre de ceux ayant été approuvés commencera en 2023. Les critères d'évaluation à utiliser pour la sélection des GAL ont été élaborés en collaboration avec des groupes. Il s'agit d'un système de points clair et transparent basé sur des critères qui passent en revue tous les principes LEADER. Dans la mesure où cela aura un impact sur les budgets des GAL, il reste encore du travail à faire pour refléter et équilibrer le système afin qu'il ne soit pas trop compliqué. Plusieurs

	<p>questions sont en cours de discussion en Finlande, notamment l'évolution démographique et son effet d'affaiblissement sur les GAL en raison de la faible population dans certaines régions (ce qui pourrait entraîner la nécessité de fusionner certains GAL) ; et la manière dont LEADER peut soutenir les entreprises sociales et les organisations à but non lucratif compte tenu des règles applicables aux aides d'État.</p>
<p>Alecsandra Rusu, autorité de gestion NRDP</p>	<p>Le programme LEADER en Roumanie comprend 237 GAL couvrant 92% du territoire du pays. Le taux d'engagement est de 80 % du budget de LEADER et 60 % du budget a été versé. Le nombre total de projets LEADER est d'environ 9 000. Pour la période de transition, LEADER dispose de 128 millions d'euros du EAFRD, dont 123 millions seront utilisés par les GAL pour poursuivre leurs opérations et 4 millions seront utilisés pour l'aide préparatoire pour la nouvelle période de programmation. L'Autorité de gestion (AG) lancera les appels à aide préparatoire en avril 2022. Au cours de la prochaine période de programmation, la Roumanie autorisera des stratégies multifinancées et des fonds ESI pourront être inclus dans le LDS pour des opérations et des initiatives spécifiques.</p>
<p>LEADER en Autriche Période de transition et PSP, Christa Rockenbauer- Peirl, ministère fédéral de l'Agriculture, des Régions et du Tourisme</p>	<p>En Autriche, le budget de transition a été alloué aux 77 GAL autrichiens en 2021, en utilisant les mêmes critères qu'en 2015 avec l'examen des performances budgétaires. Les montants varient d'un GAL à l'autre. Une petite portion, 5% du budget, a été retenue au niveau national. L'AG considère qu'elle aura suffisamment de flexibilité pour utiliser tous les fonds avant la fin de la période de programmation. Afin d'éviter tout chevauchement entre les périodes de programmation, l'AG est en train de définir une date limite pour les derniers appels à projets avant la sélection des nouveaux GAL. Cela garantira que seuls les paiements du PDR actuel se poursuivront, une fois que les nouveaux GAL auront été sélectionnés. L'appui préparatoire aux GAL existants sera financé par le PDR actuel. Les GAL ont un processus en deux étapes, le retour d'information de l'AG et du comité de sélection qui permettent d'apporter des améliorations. Les nouveaux GAL commenceront en juillet 2023. Les nouvelles questions prises en compte par LEADER comprennent un sujet thématique sur la protection et l'adaptation climatique ; l'égalité entre les sexes sera prise en compte lors de la sélection des projets, et l'option de paiement forfaitaire sera utilisée. Une approche "légère" du financement multiple inclura la coopération avec le Fonds social européen.</p>
<p>Mise à jour sur la mise en œuvre de LEADER en Pologne, Beata Rodak, ministère polonais de l'Agriculture et du Développement rural</p>	<p>Dans sa mise à jour sur la mise en œuvre de LEADER en Pologne, Beata Rodak a informé les participants que l'aide préparatoire proviendrait du PDR actuel. Un montant forfaitaire fixe sera versé à tous les GAL, quelle que soit leur taille. Il s'agira d'un processus concurrentiel dans le cadre duquel les nouveaux GAL et les GAL existants seront en concurrence pour que leur LDS soit sélectionnée. Le lancement prévu de l'aide préparatoire est prévu pour mars 2022. Pour la sélection des LDS, la Pologne prévoit de lancer un appel à propositions en octobre et de le clôturer à la fin du mois de novembre 2022, le processus complet prendra six mois et sera achevé en mai 2023. La Pologne appliquera un CLLD multi-fonds, utilisant l'EAFRD, l'ESF et l'ERDF. Des processus de demande distincts seront lancés dans le cadre du Fonds pour la pêche. Le CLLD en Pologne est mis en œuvre au niveau régional avec une sélection régionale, par conséquent, le développement de la documentation du concours pour les 16</p>

Questions-
réponses

voïvodies représente un défi spécifique. La Pologne introduit également une procédure de recours pour cette période. Les comités de sélection seront nommés par le conseil de la voïvodie avec la même composition que dans la période précédente. Le dossier de candidature sera prêt en juin 2022 pour tous les GAL candidats intéressés.

Répondant à une question concernant **les délais officiels de l'UE relatifs à l'achèvement des PDR actuels**, Iwona Lisztwan (DG AGRI) a confirmé que la seule exigence légale au niveau de l'UE concerne l'achèvement des dépenses au titre des programmes actuels jusqu'à la fin de 2025. La Commission n'a fixé aucun délai officiel pour les engagements, il s'agit d'une obligation au niveau national. L'un des principaux problèmes est de savoir comment séparer les coûts de fonctionnement des LDS actuels et nouveaux. La Commission est en train de mettre au point un outil pour contrôler la situation.

Une question a été posée au sujet du **processus de concurrence et de l'allocation budgétaire en Pologne**. Beata Rodak (AG, Pologne) a confirmé que le projet était d'utiliser la même méthode de concurrence que celle utilisée au début de la période de programmation actuelle. La méthodologie a été diffusée plus de 10 mois à l'avance. L'allocation budgétaire dépendra du nombre de GAL répondant aux critères de sélection, de leur taille et du fait qu'ils utiliseront des LDS mono ou multi-fonds.

Suite à une question sur la composition du financement des GAL en Finlande, Laura Jänis (AG, Finlande) a confirmé que l'allocation comprendrait 43% de fonds européens, 37% de fonds nationaux, et 20% provenant des municipalités des zones des GAL.

10h30 - 10h40
Point sur l'état
d'avancement de
l'application de la
coopération
transnationale
LEADER – Peter
Toth, ENRD CP

Peter Toth (Point de contact de l'ENRD) a présenté [un résumé](#) de la coopération transnationale (CTN) en informant les membres du contenu du site web de l'ENRD, basé sur les données du Système de gestion des fonds de l'Union européenne (SFC) relatives à la CTN. Le nombre d'utilisateurs du GAL qui gèrent leur propre profil sur le site web de l'ENRD est en constante augmentation (actuellement 813 GAL). Le document de synthèse sur le site web de l'ENRD sur la coopération avec les pays tiers, a récemment été mis à jour et inclut maintenant des liens vers les projets LEADER mis en œuvre en Turquie. Les gestionnaires CTN des Etats membres ont été invités à mettre à jour tout changement de coordonnées du référent ENRD.

Au total, 164 projets CTN approuvés ont été signalés dans le SFC, la majorité d'entre eux incluant des partenaires de deux EM de l'UE. En termes de choix des EM partenaires, les partenaires prioritaires restent les pays voisins pour la plupart des EM de l'UE, cependant, le nombre de projets avec des partenaires de pays non voisins est en augmentation. La sélection actuelle de projets CTN approuvés comprend quelques projets avec des partenaires de pays tiers comme la Macédoine du Nord, la Géorgie, la Moldavie, la Chine, la Canada et la Turquie.

Questions-
réponses

Juha-Matti Markkola (Réseau rural national, Finlande) a évoqué les défis posés à la coopération transnationale par les différences réglementaires dans les différents EM et la manière dont cela a entravé les efforts des Groupes d'action locaux pour développer des projets de coopération transnationale. Il a demandé

si des discussions pertinentes étaient en cours au sein de l'ENRD ou de la CE sur la rationalisation des règles des CTN.

Peter Toth a répondu en faisant référence à la collection d'informations sur le site web de l'ENRD concernant les règles relatives aux STN dans différents EM et régions (paysage de coopération, fiches d'information) et a souligné que la situation idéale serait que ces règles soient harmonisées entre les EM. Les sources d'information existantes, les bonnes pratiques, le partage et l'échange d'informations entre EM pourraient être utiles.

Mme Lisztwan ajoute que les projets de coopération transnationale représentent le principe LEADER de "coopération" et fait observer que le nombre de projets de coopération n'est pas suffisant. La Commission se penchera à nouveau sur les difficultés liées à la coopération, dans la mesure où la coopération est une caractéristique obligatoire de la méthode LEADER, et que chaque GAL sera tenu de planifier au moins un projet de coopération transnationale ou interterritoriale au cours de la période à venir.

Référent ENRD Activités de soutien à LEADER et enseignements tirés

10h55 – 11h20
Résumé des
résultats de
l'enquête sur
l'évaluation des
besoins de LEADER
– Susan Grieve,
ENRD CP

Susan Grieve a présenté les [résultats](#) de l'évaluation des besoins de LEADER lancée début janvier 2022. L'ENRD a reçu 42 réponses des membres du sous-groupe LEADER couvrant 25 États membres.

L'enquête a porté sur les besoins en matière de mise en réseau et de soutien thématique de la part de l'ENRD ; les attentes et les expériences en matière de mise en réseau au niveau européen ; et les bonnes pratiques, méthodes et outils à partager. Les répondants à l'enquête ont classé les domaines suivants parmi les plus utiles pour la mise en réseau au niveau européen : "démontrer la valeur ajoutée de LEADER", "mécanismes de mise en œuvre efficaces dans l'ensemble de la chaîne LEADER", "soutien à la préparation des plans stratégiques de la PAC" et "LEADER plus intelligent".

L'aide à la mise en réseau pour le renforcement des capacités des GAL en matière de motivation, d'animation de réunions et d'événements, de communication et d'animation a été jugé très important, mais plus approprié au niveau national, ou en combinaison avec le niveau européen, et non au niveau européen seul.

Les domaines les plus utiles de la mise en réseau au niveau européen pour LEADER - les attentes futures liées aux avantages pour les parties prenantes de LEADER - ont été perçus comme étant le "partage de modèles de procédures efficaces", la "clarification des règles de l'UE relatives à LEADER" et le "partage d'exemples de bonnes pratiques pour inspirer les GAL".

Les domaines les plus bénéfiques de l'aide à la mise en réseau au niveau de l'UE - sur la base de l'expérience passée des parties prenantes de LEADER dans le cadre de l'ENRD - sont les événements, les groupes de travail ou les groupes thématiques, le site web de l'ENRD et les contacts avec des pairs d'autres États membres. À l'avenir, les répondants à l'enquête souhaiteraient voir davantage d'événements physiques et virtuels et de groupes de discussion thématiques. La participation à la mise en réseau au niveau européen, pour les membres représentant des organisations, était surtout limitée par le manque de temps, tandis que le principal obstacle à la participation des GAL était les options linguistiques limitées.

Questions-
réponses

<p>11h20 – 11h50</p> <p>Activités prévues de l'ENRD concernant LEADER, y compris le groupe thématique LEADER – Peter Toth, ENRD CP</p>	<p>Interrogée sur la nécessité de disposer de données pour le suivi et l'évaluation de la valeur ajoutée de LEADER, Iwona Lisztwan a répondu que le dialogue entre les EM était en cours sur les moyens de collecter des données simples, au niveau local, pour démontrer la contribution et la valeur ajoutée de LEADER. Les types de données suggérés comprenaient la composition des GAL, les partenaires et leurs opérations.</p> <p>Kristiina Tammets (Estonie) a décrit les efforts de simplification des règles LEADER et l'ambition de l'organisme payeur d'étendre cette simplification. Elle a invité les autres représentants des EM à partager des exemples de simplification concernant les options de coûts simplifiés, la coopération transnationale et le suivi et l'évaluation.</p> <p>Laura Janis a souligné l'importance des échanges entre pairs, par exemple sur la répartition et le calcul des coûts de fonctionnement des GAL.</p> <p>Iwona Lisztwan a attiré l'attention des participants sur la nécessité d'une approche progressive qui examine tous les principes de LEADER et la manière dont ils sont appliqués dans tous les GAL de l'UE. La Commission a compris les différences entre les GAL et la nécessité de veiller à ce que tous les GAL de l'UE soient performants et mettent en œuvre toutes les caractéristiques de la méthode LEADER.</p> <p>Peter Toth (ENRD CP) a présenté les activités de soutien planifiées de l'ENRD CP liées à LEADER/CLLD jusqu'à la fin de 2022. Il s'agit notamment de la mise à jour et de la révision prévues de la base de données de la recherche de partenaires et des GAL, ainsi que d'un forum interactif qui sera lancé sur le nouveau site web du réseau PAC européen. Les groupes thématiques ENRD LEADER constituent une activité clé de l'année. Le premier groupe thématique se concentre sur la mise en pratique des sept principes de LEADER pour tous les GAL dans le cadre des plans stratégiques relevant de la PAC. Un deuxième groupe thématique pourrait se pencher sur la démonstration et la mise en œuvre de la valeur ajoutée de LEADER. Les autres activités possibles peuvent inclure jusqu'à deux ateliers LEADER (avec des thèmes indicatifs liés à la jeunesse et aux villages intelligents) et des "cliniques" sur des thèmes spécifiques. Celles-ci seront basées sur la demande des parties prenantes.</p>
<p>Questions-réponses</p>	<p>Frank Bartelt (AG, Allemagne) a souligné les défis que représente le développement d'un cadre de suivi et d'évaluation utile et a proposé qu'un atelier soit organisé par ENRD sur ce thème. Hartmut Berndt (GAL BAG, Allemagne) a souligné que la valeur ajoutée de LEADER était basée sur l'activation des personnes "sur le terrain" et a insisté sur les difficultés à la mesurer de façon précise. En définissant la valeur ajoutée de LEADER, M. Berndt a demandé quels étaient les critères appropriés pour la définir. Il a mis en garde contre les limites des données pour évaluer la valeur ajoutée de LEADER et a demandé que l'on se concentre davantage sur une approche "bottom-up". Tout cadre de suivi et d'évaluation doit être simple (en soulignant que toute complexité supplémentaire introduite dans LEADER réduirait probablement la participation des populations locales à ce programme).</p> <p>Iwona Lisztwan a confirmé que c'était le rôle de la communauté de LEADER de discuter des principes de LEADER et de sa valeur ajoutée et a souligné le rôle des groupes thématiques ENRD à cet égard. En ce qui concerne le cadre de suivi et d'évaluation, la DG AGRI cherchait la meilleure façon d'organiser la discussion à</p>

ce sujet, soit par l'intermédiaire de l'ENRD, soit par l'intermédiaire du service d'aide à l'évaluation. Mme Lisztwan a rassuré les membres du sous-groupe LEADER en précisant que les exigences en matière de données seraient très simples et basiques.

Plusieurs **membres du sous-groupe** ont souligné d'importantes initiatives à venir concernant la jeunesse, demandant si l'ENRD suivait les développements liés au Parlement rural européen sur la jeunesse et d'autres initiatives organisées sur ce thème et visant à créer des synergies entre celles-ci.

Résultats de l'étude d'aide à l'évaluation de LEADER

11h50 – 12h15
Résultats de l'"Étude de soutien à l'évaluation de l'impact de LEADER pour un développement territorial équilibré" - Janet Dwyer et Katarina Kubinakova

La DG AGRI a commandé une étude de soutien à l'évaluation externe pour évaluer l'impact de LEADER pour un développement territorial équilibré (réalisée par le Countryside and Community Research Institute - CCRI). **Eduardo Serrano (DG AGRI)** a expliqué que l'étude de soutien - entreprise entre octobre 2020 et octobre 2021 par le CCRI, l'Université de Gloucestershire, l'ADE et l'ÖIR, avec également un soutien essentiel du CREA italien - se concentrait sur la période actuelle. M. Serrano a ajouté que l'étude de soutien fournirait des éléments pour l'évaluation finale de LEADER par la Commission, qui comprendrait des conclusions et des recommandations utiles à prendre en compte pour l'avenir. **Janet Dwyer et Katarina Kubinakova (CCRI)** [ont présenté](#) les résultats de l'étude de soutien à l'évaluation de LEADER dans le développement territorial équilibré, y compris les différentes composantes et recommandations de l'étude. L'étude complète est disponible [ici](#).

Résumé et étapes ultérieures

12h15 – 13h00
Antonia Gamez Moreno, DG AGRI

Antonia Gamez Moreno a remercié les participants pour leur participation au cours de la réunion. Mme Gamez a rappelé aux membres du sous-groupe qu'en cette période, les GAL sont toujours occupés à mettre en œuvre les programmes actuels, y compris le financement ajouté dans le cadre du règlement de transition/instrument européen de relance. La plupart des EM ont déjà soumis leurs PSP et la Commission finalise actuellement leurs évaluations. Elle a fait remarquer que, lors de l'évaluation des PSP, la Commission s'assure que tous les GAL mettent pleinement en œuvre la méthode LEADER (les sept principes) telle qu'elle est détaillée dans la législation et analyse la portée des opérations de LEADER pour vérifier que sa valeur ajoutée peut être démontrée. La Commission analyse également le mécanisme de mise en œuvre, pour s'assurer que toutes les fonctions essentielles disposent des ressources appropriées, par exemple l'animation. En ce qui concerne les besoins de soutien à la mise en réseau de LEADER, les résultats des enquêtes pertinentes confirment l'approche de la Commission et l'importance de la valeur ajoutée de LEADER et des mécanismes de mise en œuvre efficaces. En conclusion, Mme Gamez a souligné l'importance de la mise à jour des coordonnées et a demandé aux membres du sous-groupe LEADER de fournir toute mise à jour à la DG AGRI.